

COMMUNE D'AVESNELLES

PRE-ETUDE DE CADRE DE VIE

DECEMBRE - 89 -

La commune d'Avesnelles souhaite bénéficier de subventions d'étude "cadre de vie" mises en place par le Conseil Général dans sa campagne de valorisation de l'image du département du Nord.

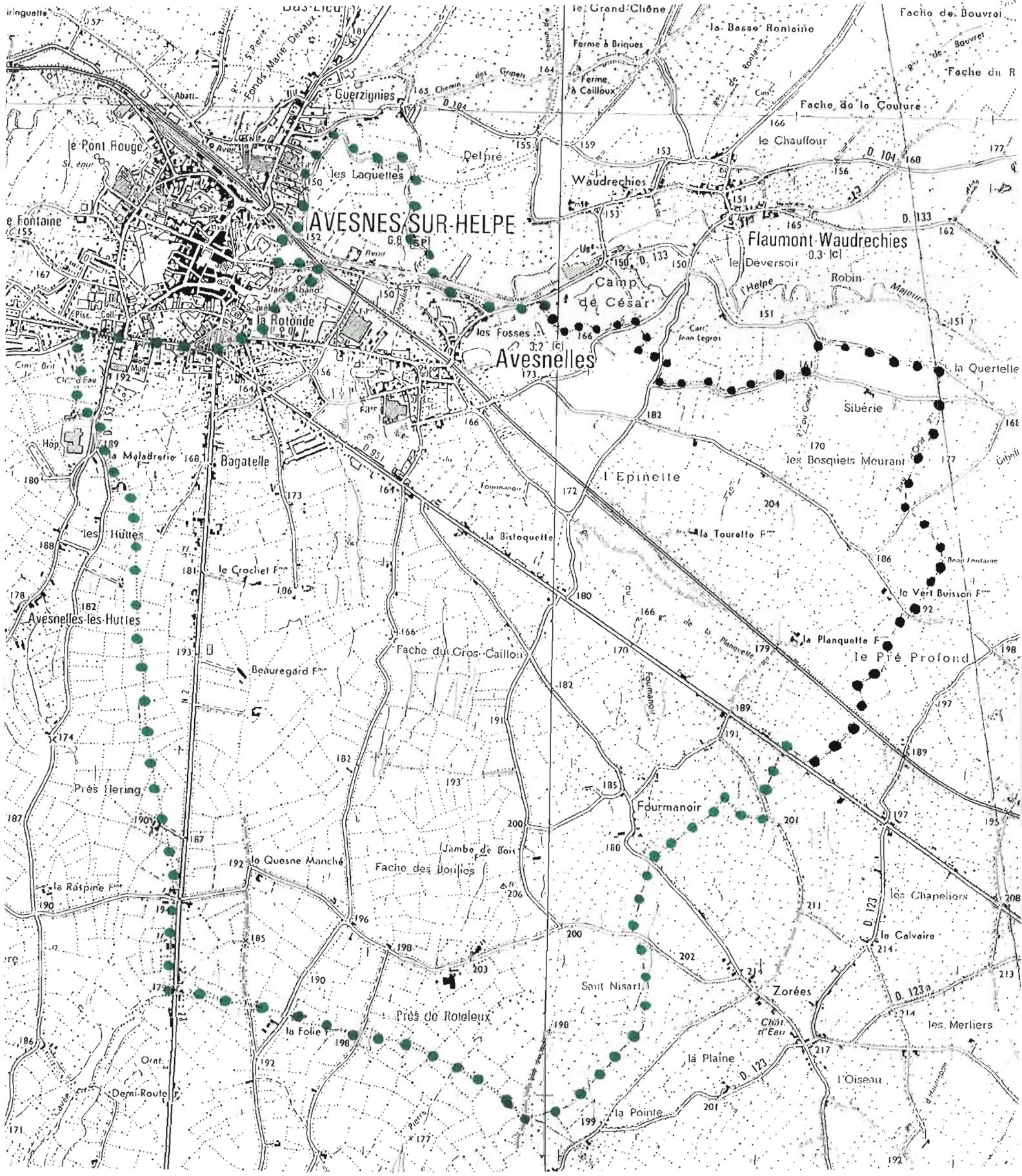
Une étude du paysage de la Commune cernerá précisément le type et les modalités d'actions à entreprendre pour améliorer la qualité du cadre de vie communal, à court et moyen terme.

Cette étude sera réalisée par une équipe de maîtres d'oeuvre spécialisés : paysagistes, architectes et urbanistes et proposera un cahier de **recommandations architecturales et paysagères**, formant un **schéma d'aménagement**, véritable outil de référence pour la commune.

Cette étude sera menée conjointement avec la municipalité et réalisée en parfaite concertation avec la population.



TERRITOIRE COMMUNAL



LES ACTIONS A MENER

DOMAINE URBAIN

- LA PLACE DE L'EGLISE
- QUARTIER DE LA CITE H.L.M.
- LA RUE CARLIER
- LA RUE LEO LAGRANGE
- LES ABORDS DU CIMETIERE

LES ENTREES

- LA ROUTE NATIONALE N° 2
- LE CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 951
- LE CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 962
- LE CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 133

LA PLACE DE L'EGLISE - DE LA MAIRIE

La municipalité souhaite prolonger l'organisation de la place de l'église et de la mairie par des aménagements de trottoirs et de murets de soutènement pour rendre le centre de la commune plus sécurisant au piéton.



L'étude devrait élaborer des propositions visant à requalifier les espaces entre la mairie et l'église.

Elle devrait étendre l'**Avant-Projet-Sommaire** au traitement des abords des trottoirs de la poste et des commerces riverains (boulangerie) et sur le carrefour face à l'église qui consomme un espace voirie surdimensionné par rapport aux contraintes de circulation.



LE QUARTIER DE LA CITE D'H.L.M.

Il s'agit d'un quartier situé à proximité du centre d'Avesnelles mais qui en est coupé par la présence de la voie ferrée S.N.C.F. passant en tranchée dans le relief de la colline.

Cette cité correspond à un certain type d'habitat et d'urbanisme des années 60. Les abords des logements collectifs et des espaces verts à vocation multiples, ont perdu leur signification et leur utilisation initiale.

Redonner une nouvelle image à ce quartier passe aussi par une restructuration des espaces extérieurs.



- L'étude devrait faire :
- une **esquisse d'aménagement** des espaces extérieurs sur l'ensemble du quartier de la cité
 - un **Avant-Projet-Sommaire** sur les espaces verts proprement dits

LA RUE CARLIER

Cette rue actuellement n'est pas mise en valeur. Un certain nombre de projets d'habitations en front à rue doivent venir la restructurer.

Il s'avère nécessaire de requalifier l'espace piéton par des trottoirs trouvant une unité de traitement avec la place de l'église. et de structurer le stationnement longitudinal.



L'étude proposera un **Avant-Projet-Sommaire** sur l'ensemble de la rue en apportant des réponses cohérentes sur l'organisation et le traitement des trottoirs :

- définition des matériaux de sol
- nature et qualité de l'éclairage
- nature des plantations
- support de signalisation et de l'affichage..

LA RUE LEO LAGRANGE

C'est l'artère principale de la commune, c'est elle qui irrigue le coeur du bourg.

Son traitement actuel est très variable selon les sections du parcours : - tantôt à l'image de faubourg rassemblant une architecture disparate et dispersée aux abords de la rivière.

- tantôt à l'image d'une rue en milieu rural, avec du bâti traditionnel en front à rue ponctué d'éléments du patrimoine local : chapelle, oratoire.



L'étude devrait proposer une **esquisse chiffrée** portant sur l'aménagement de cette rue en valorisant les points particuliers qui sont :

- l'accroche avec Avesnes
- le carrefour et son délaissé qui sert de zone de stationnement aux poids lourds
- le passage de la rivière
- le carrefour avec l'église
- le traitement des abords du pont sur la voie S.N.C.F.



Dans la rue Léo Lagrange juxtaposition d'éléments disparates dévalorisant la chapelle. Le "cadre de vie" est l'occasion de redonner à ces objets leur place dans la composition urbaine.



Zone de stationnements occasionnels qui devrait trouver un aménagement valorisant, un espace de "respiration sur la commune".

LES ABORDS DU CIMETIERE

Le cimetière est situé à l'extérieur de l'enceinte bâtie d'Avesnelles.

Ces abords pourraient être valoriser par un traitement végétal qui l'intégrerait mieux dans son environnement rural.



L'étude devrait à partir d'une **esquisse chiffrée** faire des propositions :-
- d'organisation du stationnement en limite de la clôture, sous une trame d'arbres
- de clôture végétale en harmonie avec l'existant
- de plantation dans l'enceinte du cimetière
- de traitement végétal des délaissés du carrefour en amont du cimetière

LES ENTREES DE LA COMMUNE

La route nationale n°2 et les chemins départementaux 951 et 962 sont des éléments importants dans l'organisation de l'espace communal. Ils segmentent le territoire en formant de réelles coupures pour toutes les communications internes à la commune autant pour les piétons que pour les automobilistes.

Ces infrastructures proposent une qualité d'espaces qui ne correspond pas au paysage urbain traditionnel. Au long de ces axes routiers, s'étire une urbanisation anarchique où se mêlent, maisons pavillonnaires, maisons de ville, bâti ancien de qualité, ateliers et lieux commerciaux de construction industrielle sans souci architectural.

Il y règne une totale disharmonie d'alignement et de matériau.



La traversée d'Avesnelles par ces axes routiers très importants laisse aux usagers ou aux automobilistes en transit une image négative dûe :

- Au gabarit et au traitement de type routier

dans la partie agglomérée de la commune.

- A l'absence d'éléments forts qui animent et différencient les routes les unes des autres.
- A la mauvaise qualité de traitement architecturale des bâtiments à vocation commerciale.
- A l'absence de traitement des accotements des différentes routes selon les usages respectifs :
 - piéton
 - cycliste
 - routier
 - stationnement



L'étude sous forme d'esquisse chiffrée et de croquis perspectifs devrait permettre à la municipalité d'entreprendre des travaux de mise en valeur du paysage sur le parcours de ces infrastructures :

- Utiliser la surlageur des accotements pour créer des événements végétalisés à l'échelle de la route.
- Différencier les différents espaces des routes :
 - . Entrée d'agglomération
 - . Carrefour de la Rotonde
 - . Carrefours secondaires